

Informations de base	
2023/2773(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Certaines règles de procédure relatives à la reconnaissance des autorités et organismes de contrôle qui ont compétence pour effectuer des contrôles portant sur les opérateurs et groupes d'opérateurs certifiés biologiques et sur les produits biologiques dans les pays tiers et certaines règles relatives à leur supervision Complétant 2014/0100(COD) Subject 3.10.09.04 Agriculture biologique	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/06/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)04321	
30/06/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/09/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2773(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2014/0100(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/12414

Portail de documentation			
Commission Européenne			

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)04321	30/06/2023	